



DATE DE PUBLICATION : 28 février 2018

Le directeur des Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 30 janvier 2018 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Stéphane TOURTE le 31 juillet 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Corinne MILLOT-DUMAZERT, chef du service des Fichiers des incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Bruno LAROCHE, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du SFIPRP dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 31 janvier 2018

Stéphane TOURTE